L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 22 OCTOBRE 1886

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un certain billet à ordre tiré par Mlle Althé Cheval à son propre ordre et endossé par elle, daté à la Nlle-Orléans avril 1879, payable un an après date et ayant été renouvelé ; lequel billet est garanti par hypothèque. Le public est prévenu de ne pas le négocier, car le paiement en a été arrêté.
20 oct—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Une Groceria dans le Troisième District. S'adresser à l'Abeille.
20oct—3f

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARES, 84 rue Royale.
19 oct—2 sem.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et confiserie bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse.
13oct—1m

A vendre—Grand Pleyel droit, $250 ; bargain chez Werlein, 135 Canal.
26 sept—1m

DEMANDES.

DEMANDE—Par une dame avec trois enfants trois chambres non meublées, entre les rues Canal et Esplanade de préférence. S'adresser à M. S., à l'Abeille.
21oct—2f

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines.
21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera.
1er aout—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de N. M. Benuchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,842.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Anna Benuchi, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21oct—21,26,30.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,545—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Theresa Bechler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17,22,26.

Succession de Mme Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,917—Division B—Attendu que Mme J. B. Rossi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Chas Fabbrone, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 oct—17,22,26

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,732—Division E—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13,17,22

Succession de Mme Magdalena Munich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,625—Divison B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Munich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14,19,23

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marcella Bigney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 oct—14,19,22

Succession de Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,902—Division E—Attendu que Hugh C. Cage a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Fannie Lagay, veuve de Paul Lagay, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15oct—15,20,24

Succession de Mme Mary Ann Duggan, femme de P. J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Christian, tuteur administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17,22,26.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw—
Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.
Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour,
JULES VIENNE, Député Greffier.
21 sept—1f p a p 30 j

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 18,884.—Division D.—J. H. Campman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur et pour fixer les termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, le 15 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—B. J. West & Son & Co. vs. leurs créanciers—No 18,946. Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. soit tenue et convoquée pardevant Théo Guyol, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur l'application des pétitionnaires pour un répit comme il est ici demandé, et qu'avis public en soit donné de la dite réunion et objet, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Horace L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
17 oct—3f au 22 nov

OFFICIEL.

BUREAU DU CONTROLEUR.

Ville de la Nouvelle Orléans
Nlle Orléans, 4 aout 1886.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à midi le lundi 4 octobre 1886, pour l'achat des franchises du chemin de fer Orléans.
Ce chemin est établi et fonctionne. Le tout conformément à l'ordonnance 1805 de la Série de l'Administration adoptée le 25 mai 1886. Les spécifications sont enregistrées au bureau du commis du Conseil.
La Ville se réserve le privilège de rejeter l'une ou toutes les soumissions.
JNO. L. NEWMAN, Contrôleur ad interim.
4 aout—60

INSTITUTION CORTO,
Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours en Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Corto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que [illegible] [illegible] extra.
[illegible]

GROS LOT
$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	300,		30,000
200 Lots de	150,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] S - 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve Paul Bocé contre John Vidal.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No. 8,323—En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No. 95 rue Nord Rempart entre les rues St Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une barouche, saisie dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions, comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19 oct—19 26 30

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet vs. Valentine Rothang.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 11,204.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, au Vieux Canal Carondelet, entre les rues Galvez et Johnson, le SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot d'instruments de marine et une goelette, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19oct—24,30

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :
Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux milles piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts revisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.
Donc, dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements et annonces, époque ou genre de vente ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.
Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.
La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit :
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.
Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters ex notaire.
Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé. HENRY L. LAZARUS, Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte :
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761. Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.
A tous ceux à qui parviendra ceci salut :
Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées au nom de George O. Norcross, faite dans la ville de la Nouvelle Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans dans l'ilet borné par les rues Baronne, Brainalt, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 264, le dit lot 15 mesure soixante-six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.
Et attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après s'être conformé à toutes les formalités de la loi a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 15me jour de septembre 1875 d'après un acte pardevant C. H. Thompson conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par la dite sur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.
Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connus comme statuts révisés de la Louisiane.
Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété s'il y a informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus, ou s'il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites ou toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi citées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1886.
Signé. N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.
L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.
ETAT DE LA LOUISIANE.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite ; et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur ; ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites au dit pétitionnaire ne seraient pas confirmées et homologuées.
Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt-trois dollars quatre-vingt-douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 446, et livre 122, page 955 ; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886.
Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour ; Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
17 sept—24, Oct 1,8,15,18.

Succession de John Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16,983—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry H. Hall et J. D. Hill exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte final.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20oct—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18,906.

Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que, conformément à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1880 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Charles Kilshaw, No 17,872 de la dite cour, Mather et Homes, encanteurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1880, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Peters, Delaronde, Peters et la propriété Saulet, désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté le 20 juin 1876, annexé à un acte de Théo. Guyol, notaire, du 26 juin 1876, et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure adjacente à la propriété de A. Saulet, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Flood ; la dite portion de terre étant composée de tous les lots primitifs, Nos 8, 9, 25 et 26, et de 33 pieds sur 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16, qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apollonie Martin, veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.
Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez, No. 2055 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 29 juin 1881, la même propriété mentionnée ci-dessus, qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Charles Kilshaw pour le prix de $2000 comptant qu'il a payé en plein ; et attendu que la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés, a fait application à cette cour pour une monition ;
Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sont citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la propriété mentionnée ci-dessus, s'il y a informalité ou illégalité dans, avant ou après les ordres de vente mentionnés ci-dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kilshaw et dans l'affaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez, ou s'il y a irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux ci. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition, de faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les deux dites ventes mentionnées ci-dessus de la propriété décrite ci-dessus faites dans les deux cas ainsi cités plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées par cette honorable Cour et le titre de la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne à la dite propriété cités et déclaré parfait et complet.
Signé par moi et sous le sceau de cette honorable Cour au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour d'octobre 1886.
HENRY L. LAZARUS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 oct—3f en 30 j.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Boubède vs. George Fleaming.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, St Patrick et St David, désigné par le numéro trois. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre vingt onze pieds huit pouces entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. G. De Lisle, en date du 23 novembre 1865, une copie duquel plan est annexée à une acte d'achat de William Gorman de Spencer Field en date du 12 janvier 1872 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis de James D. Macon par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 22 août 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14,21 28—5,12,16nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Butz vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Butz soit et est, par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest L. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26sept—31

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boites.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseum.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tri ton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 [illegible]
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Steva, Français
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61[illegible] Poste de la [illegible] Grand[illegible]
613 Dauphine [illegible]
614 Station des [illegible]
615 Casernes de [illegible]
61[illegible] Reynes et [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR STEPHEN J. DERBES.

Vente continuée.

Grande vente à l'encan à la Chemiserie Parisienne.

Afin de faciliter le déménagement. Chemises blanches et en couleur (toutes fabriquées dans nos ateliers et si avantageusement connues et appréciées par nos élégants) linge de dessous, Cols, Poignets, Chaussettes, Parapluies, Porte-Monnaie, Cravattes de tous genres et un assortiment général d'articles de toilette pour hommes.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau 14 rue de Chartres—Il sera vendu, VENDREDI, le 22 octobre à 10 30 heures du matin, au No 127 rue du Canal—
Une grande partie du stock du dit magasin, sans limite, pour faciliter le déménagement aux nouveaux magasins, Nos 9 et 11 rue St-Charles.
20 oct—

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et
Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 450.
Actions d'assurances.
Succession de Peter M. Petersen.
No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé—
Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :

—Actions—
Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune, d'après certificat No. 393, daté 18 novembre 1874.
Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100 d'après certificat No 215, daté 15 juin 1879.

—Propriétés foncières—
L'encoignure des rues Baronne et Girod.
Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod de 162 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod et 26 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Baronne. Ensemble, une grande bâtisse en briques à deux étages avec vérandah en fer, faisant face aux deux rues.
La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, gaz, citerne, etc., etc.
La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $80 par mois. Le locataire actuel faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.
Un lot de terre, situé dans le 2me District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Frenchmen, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant six chambres, galerie, citerne et cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour fermée entre les deux bâtisses, avec deux citernes, puits, lieux d'aisance dans la cour, etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de la vente pardevant Chs. A. Bel notaire, aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

Succession de David Neubert.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 18,504.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 septembre 1886—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, lequel lot de terre mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant en entier.
L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition les taxes dues pour l'année 1886.
Acte de vente pardevant Fred J. Kraemer, notaire.
19 Sept—25—Oct 2 9 16 23.

PAR HEOY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
TERRAINS A CARROLLTON.

Succession d'Etienne Porée et d'Euphrosine Chaumet, son épouse.

No 564—2ème Cour de District pour la paroisse Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon Emile Rost juge de la dite cour le 7 juillet 1886 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir—
1o. Deux terrains à Carrollton étant les lots 5 et 6 de l'ilet 14 ou 341, qui mesurent chacun au pied américain 100 pieds de face à la rue Dixième sur 300 pieds de profondeur et forment l'encoignure des rues Jefferson et Dixième.
2o. Deux terrains, étant les Nos 1 et 2 de l'ilet 20 A ou 98 et mesurent ensemble 62 pieds de face à la rue Seconde sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Seconde et Hilary.
Conditions comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente pardevant James Z Spearing notaire aux frais des acquéreurs.
17 oct—17 31 nov 6 13 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bateau Bessie M. à l'encan.

Succession de Samuel Moore.

No 18,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 16 novembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 octobre 1886, il sera vendu à l'encan—
Le bateau à vapeur Bessie M., avec tous ses gréments et appareils etc. Il est maintenant dans le Nouveau Bassin près du pont Magnolia. Il a 67 pieds de long, 17 pieds de largeur, 6 pieds de profondeur et enregistré pour 42 70/100 tonnes, chaudières à haute pression 10 pieds de long, 5 pieds de diamètre, cylindres 10 sur 12.
Conditions—Comptant.
Transfert aux frais de l'acquéreur, pardevant mes Fahey, notaire.
Jad oct—16 23 30—nov 6 16

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.
Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle Orléans et paroisse d'Orléans à telles polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que les qualifiés voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir :
Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir :
Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.
Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St Jacques.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

Etat de la Louisiane
Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à [illegible] heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au [illegible] octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé à cette date pour réviser et préparer les listes des Polls.
Les certificats d'enregistrement émis en 1880 [illegible] depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.
ALEX. BREWSTER, Enregistreur, bureau d'enregistrement.
[illegible] août—60)

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée DANS LES Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES Tchoupitoulas et Neuvième, avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin, COIN DES RUES Jackson et Camp.

Rue Julie, adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame, derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES Girod et Commerce,

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No. 18707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 novembre, 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division "D" siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division "C" actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886—Dossier No 18707—dans l'affaire de la succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage des intérêts entre les héritiers, tous majeurs et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan—

Quatrième district, rue Levée :
1o Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi ou Water, les rues Huitième et Neuvième ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les coins Levée et Neuvième et Water et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Levée, 50 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 160 pieds sur le côté inférieur le plus rapproché de la rue Huitième et une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 161 pieds 6 pouces, tous plus ou moins mesure américaine.
Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise, au coin des rues Water et Neuvième employée comme buvette et résidence et avant 5 chambres, citerne et lieux d'aisance, aussi une maison en bois qui s'y est contigue. Aussi un double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise au coin des rues Levée et Neuvième connu comme les Nos 1000 et 1002 rue Levée ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout 2 citernes, lieux d'aisance, hangars etc.
2o Deux terrains de valeur rue Jackson ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut formant le coin des rues Camp et Jackson mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson et une profondeur et façade sur la rue Camp de 125 pieds, mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages bien bâtie connue comme le No 202 rue Jackson et ayant un large corridor au centre aux deux étages, de quelque 12 chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installations partout.
3o Un terrain dans le Premier District rue Julie ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas adjacent au moulin à riz Foerster et mesurant 30 pieds et 6 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles mesure française.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages contenant quelques 18 chambres ou plus, aussi, deux maisons à bois servant de glacière et de résidences, hangars, etc., et connues comme les Nos 101, 103 et 105 rue Julie.

Rue Notre Dame.
4o Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et qui a dernière propriété décrite ci-dessus, et adjacent à celle-ci dans le fond désigné comme le No 13 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces.
Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages et deux avec toit en ardoises connue comme le No 94 rue Notre Dame et ayant un [illegible] en haut et en bas et quelques 10 chambres en tout, citerne, lieux d'aisance, etc.

Coin des rues Girod et Commerce.
5o Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Julie, Tchoupitoulas et Commerce formant le coin des rues Girod et Commerce, et mesurant 19 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur et façade sur la rue Commerce de 80 pieds, tous plus ou moins.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages connu comme le No 57 rue Girod, ayant une buvette et quelques 6 ou 8 chambres, citerne, etc.

Terres dans la paroisse Livingston.
6o Les terres suivantes dans la paroisse Livingston, dans le Land Office de Greensburg et près de Springfield [illegible]
Le N. W. 1/4 et le S. W. 1/4 du S. W. 1/4 de la section 29, et le Sud moitié du S. W. 1/4 de la section 20, et le N. E. 1/4 du S. E. 1/4 de la section 31 [illegible] contenant 316 [illegible] acres ainsi que le S. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 29, contenant 39 [illegible] acres. Total 358 [illegible] tous dans le T [illegible] S. de R. 6 Est, d'après les certificats Nos 3930 et 4 [illegible] 67.
Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et sont conformes aux plans dressés par Williams & Patton, architectes et voyers, lesquels plans pourront être vus à l'endroit de la vente.
Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. Les bâtisses et améliorations devront être assurées pour effectuer un règlement entre les héritiers et un dépôt comptant de 10 pour cent sera fait sur les lieux.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., aux frais des acquéreurs.
10oct—10 13 17 24 31—7 13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage toit en ardoises, No 268 rue Cleveland,

En face de l'Université Straight.

Succession Philip W. Gowey.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 13 novembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 6 octobre 1886, Dossier de la Cour No 18,292, pour le compte de la succession de Philip W. Gowey, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Cleveland anciennement Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave désigné comme lot No 5, et mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue Cleveland sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois avec toit en ardoises, connu comme le No 268 rue Cleveland et ayant 3 chambres, hangars, citerne, galerie, jardin avec fleurs, arbres fruitiers, raisins etc. et valant $16 de loyer par mois. La rue est pavée et les trottoirs sont bons et se trouve derrière l'Université Straight, un charmant petit endroit à proximité des chars, des marchés, etc., et dans un bon voisinage.
Conditions—Comptant en passant les titres, 20 pour cent à payer comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Benj Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—7 13 nov

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

A vendre, à l'encan, le SAMEDI 30 octobre courant, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, par C. E. GIRARDEY & CIE., encanteurs.—Le joli cottage en bois avec toit en ardoise No 132 rue Annette, entre Derbigny et Roman. Les cinq terrains de choix propres à bâtir non entourés, terrain élevé, formant le coin nord ouest des rues Derbigny et Nouveau St Bernard.
Voir plans à la Bourse pour amples détails.
20 oct—

Emplacements de choix pour commerce,

Près du Marché Poydras,

Rue Sud Remparts, entre les rues Sud Poydras et Lafayette.

La partie la plus animée de ce Quartier populaire

PAR C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, il sera vendu à l'encan, sans réserve, pour effectuer un partage entre les associés—
Les magasins en briques et en bois à un étage centralement situés, désignés par les Nos. 172, 172 1/2, 174 et 174 1/2 rue Sud Remparts entre Poydras et Lafayette. Le terrain comprend deux lots, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales. Suffisamment large pour un grand commerce central, deux ou trois grands magasins, qui sont en demande, et qui rapportent des loyers rémunérateurs tout en augmentant. C'est un fait remarquable qu'il n'y a pas un magasin qui ne soit pas loué rue Sud Remparts, de Girod à Gravier.
Cet emplacement de choix est près du splendide établissement de groceries de M. C. Feahny, et des maisons d'affaires populaires de MM. Jules Manaud, Levy & Isaacs, B. Berger, A. Lahanier, P. M. Levy, B. Gretzner, Jacob Schemeder, et autres établissements bien connus et florissants de la rue Remparts, entre Poydras et Lafayette.
Il mérite l'attention des capitalistes et des hommes d'affaires entreprenants qui savent apprécier les affaires croissantes du MARCHÉ POYDRAS et du trafic stable et grandissant du Nouveau Bassin, le Mississippi Valley R. R., auxquels cette propriété est à proximité.
La vente se fera séparément ou en bloc, pour satisfaire la demande. MM. Norvel & Wagner en sont les occupants, sans bail, au prix très bas de $25 chacun, par mois. Soixante piastres par mois, avec bail, ont été refusées, montant que l'acquéreur pourra obtenir s'il préférait louer avec bail qu'occuper la propriété. Vente positive, titres parfaits et indiscutables.
Conditions—Un quart ou un tiers, ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit à un, deux ou un deux et trois ans pour billets spécialement garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles.
Acte de vente pardevant Théo. Guyol, Esq., notaire.
17 oct—à la date

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886 il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er octobre 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :
1o Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis couverts en ardoises, ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde ; aussi une cuisine en briques à deux étages, bâtisse ayant 3 chambres en haut, 3 chambres en bas, chambres à bois et charbon, waterworks, lieux d'aisance et citerne et un joli jardin dans le fond.
La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.
2o Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte le 19 mai 1855 et déposé dans le livre des plans No 3 de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, 60 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.
Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le lot ci-dessus décrit ne sont pas inclus dans la vente.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9,16,23,30—6,13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, en date du 1er octobre 1886, la propriété ci-après décrite—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Hôpital, Esplanade, Johnson et Quartier, mesurant mesure française 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et borné sur l'autre côté par une ligne oblique par la propriété de Mme Fontaine avec ses représentants, le dit lot décrit ci-dessus étant désigné comme lot No 17, d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 26 juillet 1836, déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9oct—9,16,23,30—6,13nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Barthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 18,417.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date respectivement du 14 septembre et du 28 septembre 1886 dans l'affaire ci-dessus la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et borné par les rues Marais ou Plauché, Columbus, St Claude et l'Avenue St Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Columbus, 80 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No 3, et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5.
La maison de résidence et dépendances bâtie et située récemment construite dessus, ne sont pas vendues avec le lot, un droit de six mois à partir du jour de la vente est alloué au propriétaire des dites bâtisses, etc., pour les enlever du dit terrain.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur.
9oct—9 16 23 30 Nov 6 13

PAR B. ONORATO.

La goelette A No 1 Maggie EN VENTE A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—JEUDI, 21 octobre 1886 à 11 heures A. M., au Vieux Bassin, au pied de la rue Bassin, il sera vendu—
La goelette A No 1 du nom de Maggie et longue de 41 pieds, large de 16 1/10 et profonde de 3 8/10 et au tonnage de 10 03.
La dite goelette est solide et bien construite et est considérée comme très rapide. Elle sera vendue avec son gréement, sa voilure et tout ce qui en fait partie, telle qu'elle est à son mouillage, dans le Vieux Bassin.
Conditions—Comptant avant livraison. Bons titres garantis.
21 oct—1t

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degallié, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E No 18,275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 30 octobre 1886 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2 dans l'ilet No 34, conformément au plan de Mandeville, déposé au bureau du recorder de cette paroisse ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Cumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord sur le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.
Les améliorations consistent en une confortable maison de résidence avec trois chambres et deux cabinets, lattes et plâtres, cuisine et accessoires.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,353.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886 à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé en date du 18 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Bons Enfants, Marais (anciennement Moralès), Clouet et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St-Claude et Clouet, mesure au pied américain, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 113 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet, entre lignes parallèles.
Conditions, comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur par devant F. Zengel, notaire. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 23 octobre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, conformément à et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir.
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18sept—25—2,9,16,23oct

Succession de Charles Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,006—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Dennis Donegan exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 oct—15,20,24

MONITION.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut :

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshal des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé, et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir : les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No 96 approuvée le 10 mars 1870.
Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description, ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque ou de droit, de déduire, dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les bâtisses, vacuum pans, réservoirs, cuves, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situés dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville le 18 nov. 1881 et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne adjacente à la propriété de la rue St Joseph, et cent vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Julie et séparant de la propriété de P. Cusack. Un autre terrain mesurant environ vingt-sept pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur cent vingt trois pieds trois pouces de profondeur. Deux terrains designés par les numéros cent soixante-sept et cent sept sur un plan de [illegible] pour qu'on s'y réfère au bureau de J. O. Stark, alors notaire [illegible]. [illegible]

[illegible]

Le terrain numéro quatre [illegible] au soixante pieds cinq pouces et [illegible] façade rue Commerce [illegible].

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet précédemment décrit, borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un deux et trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié [illegible] daté du [illegible] septembre 1880 [illegible].

[illegible]

d Tout et particulièrement les droits d'usage et occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Peters anciennement Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant au pied américain dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters anciennement Nouvelle Levée à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt-trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne qui le divise d'un lot numéro un, et à peu près cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane" sur un plan fait par A. de Armas député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero, Jr, notaire le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire en date du 31 mars 1883 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons ajoutés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.
Témoin l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de Juillet, A. D., au huit cent quatre vingt-six et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.
Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.
E. R. HUNT, Greffier.
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 18,493.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.
Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut :
Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier le pétitionnaire, dernier et plus offrant et en vertu du pouvoir dont il est revêtu par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts révisés de la Louisiane.
Donc maintenant que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication ou description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou à la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une défectuosité quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.
Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 888.
Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur ; il est assessé au nom de Benj. W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui restaient dues.
Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.